

---

## Deux initiatives pour la gestion communautaire des forêts

En 2002, un certain nombre d'organisations et d'individus qui travaillaient ensemble pour influencer sur le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) organisèrent le Caucus mondial sur la gestion communautaire des forêts, et celui-ci réussit à pousser les délégués gouvernementaux à « reconnaître et soutenir les systèmes autochtones et communautaires de gestion forestière de manière à assurer une participation pleine et efficace des populations locales et autochtones à la gestion durable des forêts » (article 45-h du Rapport du SMDD).

L'objectif d'ensemble du Caucus est de créer des espaces politiques pour avancer vers la gestion communautaire des forêts aux niveaux local, national et mondial, dans une perspective suivant laquelle les communautés locales et les populations autochtones affirment leurs droits sur les forêts et assument leur responsabilité de les gérer. La mission du Caucus est de défendre et promouvoir les droits des communautés locales et des populations autochtones à gérer leurs forêts et leurs ressources forestières de manière socialement juste, écologiquement rationnelle et économiquement viable. (Pour une description complète du Caucus, voir : <http://www.forestsandcommunities.org>)

En janvier 2002, des organisations concernées par les forêts et les droits des peuples forestiers ont tenu une rencontre stratégique lors du Forum social mondial, pour débattre de la manière d'avancer dans ces deux domaines. La rencontre a abouti à l'Initiative de Mumbai sur les forêts, une déclaration de principes visant à créer un mouvement mondial fondé sur une approche commune de la conservation des forêts et du respect des droits des populations forestières. Cette approche est détaillée dans dix principes, dont le premier établit que les personnes qui habitent dans les forêts et les utilisent pour leur subsistance sont les véritables gestionnaires et gouverneurs de ces forêts et jouissent de droits inaliénables sur elles. Le deuxième principe souligne que la protection et la conservation des forêts exige que ces droits soient respectés. (L'Initiative de Mumbai est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/statements/Mumbai2.html>)

Ces deux processus récents sont un rayon d'espoir dans un monde où la foresterie dominante continue de fortifier les plus forts et d'affaiblir les communautés locales. En dépit de leur diversité d'origine et de leurs éventuelles différences, ils partagent une même approche et des objectifs semblables. Les deux sont les bienvenus.